

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation initiale de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) permet d'acquérir les connaissances et le savoir-faire pour :

- être capable de **contribuer à la prévention des risques professionnels** dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de son entreprise ;
- être capable d'**intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail** en portant secours à la(aux) victime(s).

PUBLIC CIBLE ET PRÉREQUIS NÉCESSAIRES POUR SUIVRE LA FORMATION

Public cible : toute personne souhaitant devenir sauveteur secouriste du travail dans son entreprise.

Prérequis nécessaires : aucun prérequis n'est exigé pour suivre la formation de sauveteur secouriste du travail.

CONTENU DE LA FORMATION

- Le sauveteur secouriste du travail : rôle et réglementation
- Les notions de base en prévention des risques professionnels
- La prévention des risques professionnels dans son entreprise/établissement
- Les risques spécifiques à l'entreprise
- Les actions en cas d'accident :
 - **Protéger**
 - **Examiner**
 - **Faire alerter/alerter**
 - **Secourir** lorsque la victime saigne abondamment, s'étouffe, se plaint d'un malaise, se plaint de brûlures, se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements, se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment, ne répond pas mais elle respire, ne répond pas et ne respire pas.

MODALITÉS D'ORGANISATION

Durée totale minimum : 14h réparties sur 2 jours (2 x 7h).

Effectif minimum et maximum : 4 personnes minimum à 10 personnes maximum.

Modalités d'intersession : pas de travail d'intersession.

Méthodes et moyens pédagogiques : formation construite et animée par un-e formateur-riche SST certifié-e par l'INRS. Exposés interactifs (vidéo projection, diaporama, Plan d'Action Prévention et Plan d'Intervention), exercices, mise en situations d'accidents simulés avec maquillage, mannequins et défibrillateur de formation. Aide-mémoire SST remis aux stagiaires en fin de stage.

Qualification du formateur : titulaire du certificat de formateur délivré par l'INRS à jour.

ÉPREUVES CERTIFICATIVES

Le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au/à la candidat-e ayant satisfait aux épreuves certificatives 1 et 2.

Épreuve certificative n°1 : lors d'une mise en situation d'accident du travail simulée (action / analyse), le/la candidat-e devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.

Épreuve certificative n°2 : avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1 et en utilisant le Plan d'Actions Prévention, le/la candidat-e devra répondre, lors d'un échange avec le/la formateur-riche (en groupe ou en individuel), à un questionnaire simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention.

DURÉE DE VALIDITÉ DU CERTIFICAT

La validité du certificat SST est de deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (**MAC**) **tous les 24 mois**, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

